



**MISE EN VALEUR DU BOULEVARD SAINT-LAURENT : UN
PROJET STRUCTURANT POUR LA NOUVELLE VILLE DE
MONTRÉAL**

**MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU
BOULEVARD SAINT-LAURENT**

Déposé à

L'Office de consultation publique de Montréal

Présenté par
Ghislain Dufour, directeur général
Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Introduction et mise en contexte

Le nouveau plan d'urbanisme nous offre une occasion unique de définir notre vision de la ville pour les années à venir. Dans ce contexte, il nous apparaît essentiel de nous exprimer sur la place que devrait occuper le boulevard Saint-Laurent dans ce nouvel outil de planification et de gestion.

Nous tenons d'ailleurs à rappeler qu' «Au milieu des années 1980, on a entrepris une étude pour faire du boulevard Saint-Laurent un arrondissement historique municipal ; un des buts du projet était d'empêcher la détérioration du riche tissu culturel de cette artère. Le processus a malheureusement été interrompu par l'élection d'un nouveau maire et d'un nouveau conseil municipal.»¹

Deux décennies plus tard la Commission des monuments et sites historiques du Canada décernait au boulevard Saint-Laurent le titre d'Arrondissement historique². On doit cette initiative à l'association Dialogue Saint-Urbain, fondée en 1989, qui a pour vocation le développement des échanges entre les communautés juives et francophones de Montréal. Cette désignation, de même que l'ensemble des marques d'intérêt dont le boulevard Saint-Laurent fait l'objet³, vient confirmer l'importance dans le paysage urbain d'une artère qui, à bien des égards, définit le Montréal d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Il convient de souligner que c'est la seule rue au Québec à bénéficier du statut d'arrondissement historique fédéral. Malgré la portée avant tout symbolique de ce statut nous croyons qu'il devrait inciter la Ville de Montréal à confirmer la place unique qu'occupe le boulevard Saint-Laurent, entre mythe et réalité.

¹ Historic Sites and Monuments Board of Canada, *Agenda Papers*, Calgary, Alberta, June 5 to 7, 1996. p.729

² Du Vieux-Port à Jean-Talon.

³ De la récente série télévisée de Philippe Falardeau en passant par l'exposition du Musée Pointe-à-Cailière jusqu'à la parution du roman *La folle de Warshaw*, les marques d'intérêt ne manquent pas !

C'est la raison pour laquelle, depuis sa création au printemps 2000, la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a fait du développement et de la mise en valeur de cet arrondissement de six kilomètres l'une de ses priorités.

Notre approche se caractérise par les efforts de concertation des différents partenaires que nous avons réunis autour de ce projet : les autorités municipales (les Arrondissements concernés et la Ville centrale), les intervenants du milieu, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, les représentants de l'Agence Parcs Canada et, bien entendu, la Société de développement du boulevard Saint-Laurent. L'intérêt des différents partenaires ne se dément pas comme en font foi les projets mis de l'avant au cours des trois dernières années :

- Exposition du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière *Saint-Laurent, la Main de Montréal*. (2002)
- Adhésion au réseau *Villes et Villages d'Art et de Patrimoine* qui existe depuis 1998 et vise à développer et promouvoir les ressources culturelles du milieu dans une optique de tourisme culturel, en formant des animateurs pour assurer la relève dans le domaine de la mise en valeur et de l'animation du patrimoine. (2002)
- Création des Amis du boulevard Saint-Laurent, une association accréditée en tant qu'organisme à but non lucratif (OBNL), qui a pour mission générale de soutenir la communauté dans des projets rassembleurs qui verront à la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent et ce, du Vieux-Port de Montréal à la rue Jean-Talon. (2003)
- Création du Forum d'échange sur la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent qui a pour objectif d'établir un lieu d'échange entre les parties intéressées à la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent. (2004)

- Parution d'études sur le patrimoine bâti du boulevard⁴, par des universitaires et par la Ville de Montréal.

Cette énumération d'activités et d'actions entreprises ne vise qu'à démontrer le consensus des acteurs quant à l'importance du boulevard Saint-Laurent dans le paysage urbain de la Ville de Montréal.

Une vision qui s'incarne dans l'action

Nous travaillons actuellement à de nombreux projets de mise en valeur avec différents partenaires. En effet, depuis janvier dernier nous avons entrepris de nombreuses actions auprès du Registraire fédéral des lieux patrimoniaux pour faire reconnaître 87 édifices (liste préliminaire) du boulevard et ainsi permettre aux propriétaires et commerçants de bénéficier du *Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales*.⁵ Nous poursuivons également les discussions avec l'Agence Parcs Canada dans le cadre de la rédaction de l'énoncé d'intégrité commémorative⁶ qui permettra ensuite de rédiger un plan de mise en valeur de l'Arrondissement historique. De plus, depuis la création des *Amis du boulevard Saint-Laurent* à l'automne 2003, la SDBSL soutient les projets et activités - Bulletin des Amis, Avant-première de Monica la Mitraille, Spectacle-conférence *Les Sons de la Main*- d'un organisme qui vise à regrouper les amoureux de la «Main» de Montréal. Enfin, nous nous apprêtons à lancer un circuit d'œuvres d'art publiques (FRAG) composé de vingt-deux panneaux apposés en façade des bâtiments entre Sherbrooke et Mont-Royal, réalisés en collaboration avec *l'Action Terroriste Socialement Acceptable*, lequel mettra en valeur le patrimoine bâti, immatériel, culturel et commercial du boulevard.

⁴ Étudiants du professeur Jacques Dalibard 2002 et 2003, Sabiha Touami, *Le Baxter Block sur le boulevard Saint-Laurent*, 2003, D-Léonor Leclair and Brent Farrington, *Vineberg Building : In a time of Concrete Development*, 2003.

⁵ Voir Annexe I.

⁶ Voir Annexe II.

L'épine dorsale de Montréal : du Vieux Port à Jean-Talon

Le boulevard Saint-Laurent est beaucoup plus qu'une artère qui divise ou unit la Ville, selon le prisme d'analyse retenu : l'artère marque la ville du Nord au Sud, et d'Est en Ouest. En commençant par le Vieux-Port, porte d'entrée traditionnelle des immigrants et fondement de la ville, en passant par le Quartier Chinois, le Faubourg Saint-Laurent, la «Main» entre Sherbrooke et Mont-Royal puis le Mile-End jusqu'à l'extrême limite nord de la Petite Italie chaque «village» s'ouvre sur le quartier qui l'entourne.

De la vision au projet

Le plan d'urbanisme doit, certes, refléter une vision du développement de la ville mais il doit aussi prendre appui sur les projets qui émanent du milieu. À cet égard la Société de développement a mené une réflexion sur l'aménagement du boulevard Saint-Laurent entre les rues Sherbrooke et l'Avenue du Mont-Royal.⁷

Le concept d'aménagement proposé, conçu par un groupe de riverains et soumis à la consultation des membres et de nos partenaires, répond aux besoins et aux préoccupations concrètes des 600 places d'affaires comme en témoignent les consultations menées depuis plus de 18 mois. Les axes de développement retenus sont : la mise en valeur du patrimoine, la consolidation de la vocation culturelle, la gestion intégrée du stationnement, la mise à jour de la réglementation, l'établissement d'un partenariat public-privé, une stratégie intégrée de signalisation et d'affichage, la réévaluation de la circulation, la rénovation du mobilier urbain, l'implantation du développement durable et la reconfiguration de l'aménagement urbain. Sont également prévus : l'aménagement d'un parcours de « carrefours-événements » sur sept intersections stratégiques du boulevard, l'aménagement de places publiques

⁷ Le concept d'aménagement proposé est complémentaire à l'étude commandée par la Ville de Montréal à la firme Daoust, Lestage. Voir Annexe III.

dans le but notamment de tisser des liens visuels et physiques avec les quartiers situés de part et d'autre du boulevard.

Conclusion

À la lumière de ces informations et compte-tenu de l'importance avérée de la «Main» dans le paysage montréalais, tant d'un point de vue urbanistique que culturel et patrimonial, nous croyons que le plan d'urbanisme devrait identifier la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent en tant que projet structurant pour le quartier, l'Arrondissement et la nouvelle ville de Montréal, d'autant plus que l'année 2005 marquera le centième anniversaire de la décision du conseil de ville de faire du boulevard la ligne de démarcation entre l'est et l'ouest.

ANNEXES

Annexe I

- Brochure du *Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales*

Annexe II

- Le concept d'énoncé d'intégrité commémorative

Annexe III

- Concept d'aménagement
- Tableau synthèse

Annexe IV

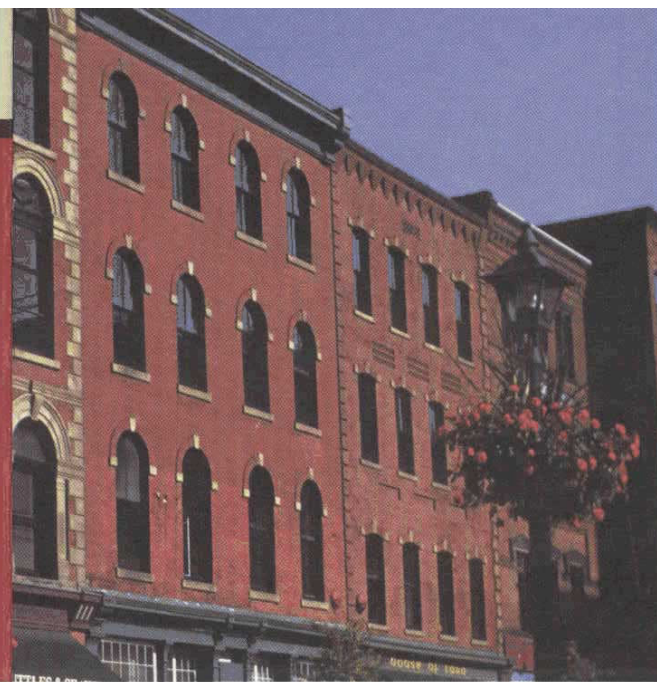
- Liste préliminaire d'édifices d'intérêt patrimonial établie par la SD du boulevard Saint-Laurent à partir des différentes études disponibles.

ANNEXE I



Le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales

Un élément de l'Initiative des endroits historiques



Quelles sont les propriétés admissibles ?

Pour être admissible, une propriété historique doit :

- 1 Être située au Canada et inscrite individuellement au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux à l'adresse www.lieuxpatrimoniaux.ca. OU être située dans un lieu patrimonial plus grand (tel un arrondissement), inscrit au Répertoire, et clairement identifiée au moment de la reconnaissance officielle comme propriété contributive à ce lieu patrimonial.
- 2 Subir une remise en état substantielle et conforme aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, que l'on peut consulter à la « Librairie » du site Internet de Parcs Canada au www.pc.gc.ca.
- 3 Avoir une fin commerciale existante ou nouvelle.

Qui peut présenter une demande ?

Pour recevoir du financement en vertu du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, l'entreprise doit :

- 1 Être une société imposable canadienne qui n'est pas contrôlée, directement ou indirectement, par une entité exonérée. Les particuliers, les organismes gouvernementaux, les Églises, les œuvres de charité, les fonds de retraite et les organismes sans but lucratif ne sont pas admissibles à une aide financière même s'ils sont propriétaires d'un bâtiment historique inscrit au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, et
- 2 Être propriétaire de la propriété historique pour laquelle une demande de contribution financière est présentée ou détenir un bail sur la propriété historique, dont il reste au moins vingt ans à courir au moment de la demande.



Le processus d'application et d'évaluation

Un stimulant financier pour aider la préservation et la remise en état des lieux patrimoniaux ayant une viabilité commerciale au Canada

Dans son budget 2003, le gouvernement du Canada a annoncé l'instauration d'un stimulant financier visant à inciter le secteur privé à préserver les propriétés historiques. Il allait s'agir d'un programme de contributions de trois ans, assorti d'une enveloppe de 10 millions de dollars par année en vue d'indemniser les entreprises pour une partie des frais encourus par la préservation et la remise en état de bâtiments patrimoniaux : le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. Administré par Parcs Canada, ce fonds accepte maintenant les demandes des entreprises canadiennes intéressées à la remise en état de leurs propriétés historiques à des fins commerciales. (Veuillez visiter www.pc.gc.ca/proprietescommerciales pour connaître les dates d'échéance pour les demandes.) Il offrira aux projets approuvés une contribution de 20 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars.

En rendant la vie aux propriétés historiques commerciales du Canada, nous renforçons nos collectivités et la nation tout entière.

L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Redonner vie aux lieux patrimoniaux

La raison d'être du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales est de contribuer à préserver les lieux patrimoniaux du Canada en rendant leur remise en état plus attirante d'un point de vue commercial, ce qui incitera le secteur privé à y investir. Pendant les trente dernières années, plus de 20 % des bâtiments patrimoniaux canadiens antérieurs à 1920 ont été détruits. Dans plusieurs de nos villes, la perte totale est même plus grande, en particulier parmi les bâtiments industriels et commerciaux.

La perte de ces endroits affaiblit le cachet distinctif de nos collectivités et notre attachement au passé. Elle mine l'attrait du Canada comme destination pour le tourisme et les investissements, va à l'encontre des principes de développement durable, et nuit à l'environnement en raison des déchets produits par leur démolition et de l'usage excessif de nouvelles ressources que comporte le remplacement des vieux bâtiments plutôt que leur remise en état.

En investissant dans une partie des coûts de remise en état des lieux patrimoniaux à des fins commerciales, le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales encouragera plus d'entreprises à redonner aux vieux bâtiments un rôle plus actif dans la vie quotidienne de la communauté et à préserver leur caractère historique. À des fins commerciales veut dire que la propriété est remise en usage comme lieu d'affaires, ce qui inclut par exemple, des bâtiments industriels, des espaces à bureaux ou commerciaux, des propriétés de location résidentielle ou un gîte touristique.

Faisant partie de l'Initiative des endroits historiques, le fonds vient compléter deux outils de conservation élaborés de concert par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux : le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, qui énumère les lieux patrimoniaux officiellement reconnus à travers le pays et définit la gamme des endroits admissibles pour le fonds; et les Normes et les lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, la première référence exhaustive en matière de principes et de pratiques de conservation.

Avant qu'un projet ne puisse être considéré pour du financement, il doit faire l'objet d'une pré-certification. À la réception d'une demande, Parcs Canada assignera un agent de certification au demandeur admissible afin qu'il examine et évalue le projet selon les Normes et les lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.

Parcs Canada formulera ensuite une recommandation à la ministre du Patrimoine canadien, à qui incombera la sélection définitive et l'approbation du financement. Les facteurs considérés comprendront, entre autres, la protection contre la démolition d'une propriété historique, la contribution du projet terminée à la vitalité de la collectivité locale et la rapidité avec laquelle le projet peut être achevé.

Si un projet est approuvé pour du financement, la signature d'un accord de contribution suivra. La certification finale des travaux complétés sera nécessaire avant que les fonds ne soient versés.

Pour obtenir un exemplaire du guide et des formulaires de demande en vertu du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales ou pour en savoir davantage au sujet de l'Initiative des endroits historiques, veuillez visiter le site Internet de Parcs Canada à l'adresse suivante - www.pc.gc.ca/proprietescommerciales - ou téléphoner au (819) 934-2818.



The Commercial Heritage Properties Incentive Fund

Part of Canada's Historic Places Initiative



What properties are eligible?

To be eligible, an historic property must:

- 1 Be located in Canada and listed individually on the Canadian Register of Historic Places, at www.historicplaces.ca, OR be located within a larger listed historic place (such as a district) and explicitly identified at the time of official recognition as a contributing property to that historic place.
- 2 Undergo rehabilitation of substantial magnitude and in compliance with the *Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada*, available in the "Library" on the Parks Canada web site at www.pc.gc.ca.
- 3 Have an existing or new commercial purpose.

Who is eligible to apply?

To receive funding through the Commercial Heritage Properties Incentive Fund, businesses must:

- 1 Be a taxable Canadian corporation that is not controlled directly or indirectly by a tax-exempt entity. (Individuals, government agencies, churches, charities, pension funds and not-for-profit organizations are not eligible for financial assistance through this fund, even if they own historic buildings listed on the Canadian Register of Historic Places.)
- 2 Own the historic property for which a financial contribution is requested, or be a leaseholder with at least 20 years remaining on the lease for the historic property at the time of application.



The application and assessment process

A financial incentive to support the preservation and rehabilitation of commercially viable historic places in Canada

In the 2003 federal budget, the Government of Canada announced that it would provide financial incentives to the private sector to preserve historic properties. To follow up on this commitment, it has created a three-year contribution program, with an annual budget of \$10 million per year, to provide businesses with a portion of the costs incurred in restoring and rehabilitating commercial heritage properties: the Commercial Heritage Properties Incentive Fund. Administered by Parks Canada, the Fund is now accepting applications from Canadian businesses interested in rehabilitating their historic properties for commercial purposes. (Visit www.pc.gc.ca/commercialproperties for application deadlines.) For approved projects, it will contribute 20% of total eligible costs, up to a maximum of \$1 million.

"By bringing Canada's historic commercial properties back to life, we strengthen our communities and our nation."

The Honourable Sheila Copps
Minister of Canadian Heritage

Bringing historic places back to life

The purpose of the Commercial Heritage Properties Incentive Fund is to help preserve Canada's historic places by making it more commercially viable for the private sector to invest in their rehabilitation. Over the past 30 years, Canada has lost more than 20% of its pre-1920 heritage buildings to demolition. In many of our cities, the overall loss is even higher – in particular, among old industrial and commercial buildings.

The loss of these places weakens the distinctiveness of our communities and our sense of attachment to our past. It undermines Canada's attractiveness as a tourism and investment destination, runs counter to the principles of sustainable development and harms the environment through the waste produced from demolition and the excessive use of resources when old buildings are replaced rather than restored.

By contributing to the rehabilitation of historic places for commercial use, the Commercial Heritage Properties Incentive Fund will encourage more businesses to return old buildings to day-to-day community life and preserve their historic character. Commercial use means the property is put to use as a place of business, which could include, for example, an industrial plant, office or retail space, residential rental property, or a bed and breakfast.

As part of Canada's Historic Places Initiative, the Fund complements two conservation tools developed collaboratively by the Government of Canada and provincial and territorial governments: the Canadian Register of Historic Places, which lists formally recognized historic places from across the country and defines the universe of places eligible for the Fund, and the *Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada*, which is Canada's first comprehensive, nation-wide benchmark of conservation principles and practices.

Before a project can be considered for funding, it must be pre-certified. After receiving a completed application package, Parks Canada will assign a Certification Agent to eligible applicants. The Agent will review and assess the project for compliance with the *Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada*.

Parks Canada will make recommendations to the Minister of Canadian Heritage for final selection and funding approval. Criteria such as the protection of an historic property from demolition, the contribution of the rehabilitation project to the vitality of the local community, and how quickly the project can be completed, will be among the factors taken into consideration.

If a project is approved for funding, a contribution agreement will be signed. Final certification of the completed work will be required before funds will be provided.

For a copy of the application guide and forms for the Commercial Heritage Properties Incentive Fund, and for more information about Canada's Historic Places Initiative, please visit the Parks Canada web site at: www.pc.gc.ca/commercialproperties, or call us at (819) 934-2818.

ANNEXE II

Le boulevard Saint-Laurent et la démarche «parc-canadienne »

L'existence d'un lieu ou arrondissement historique national découle d'une décision de la Commission des Lieux et Monuments historiques du Canada (ci-après la CLMHC). Chacun doit faire l'objet d'un énoncé d'intégrité commémorative. Il s'agit d'un document de gestion et de planification qui traite des ressources culturelles et des messages qui y sont rattachés.

Le concept d'intégrité commémorative

- L'expression **intégrité commémorative** désigne l'état ou le caractère global d'un lieu historique national.
 - On dit d'un lieu historique national qu'il possède une intégrité commémorative :
 - lorsque les ressources culturelles qui symbolisent ou caractérisent son importance ne sont ni endommagées ni menacées,
 - lorsque les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public,
 - lorsque ses valeurs patrimoniales sont respectées par tous les décideurs ou intervenants.
- Les ressources directement liées aux motifs de la désignation du lieu sont des ressources de niveau 1, ou d'importance historique nationale, telles que définies dans la *Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada*. Suivant la même politique, les valeurs, les ressources et les messages qui sont liés à d'autres valeurs patrimoniales sont de niveau 2.
- *Qu'est-ce qu'une ressource culturelle? Selon la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, une ressource culturelle est « une oeuvre humaine, ou un endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue ».*

L'énoncé d'intégrité commémorative

- L'énoncé d'intégrité commémorative (ÉIC) expose, pour un lieu historique national donné, ce que signifie le concept d'intégrité commémorative. L'énoncé sert de cadre de référence pour la planification, la gestion, l'exploitation et l'établissement de rapports d'évaluation du lieu ainsi que pour la prise de mesures correctrices. L'énoncé d'intégrité s'adresse à tous les intervenants impliqués dans la protection, la mise en valeur et la gestion du site.

Le boulevard Saint-Laurent et la démarche «parc-canadienne »

- Outre l'introduction, il comporte cinq parties :
 - *Désignation et contexte;*
 - *Ressources directement liées aux motifs invoqués pour justifier l'importance nationale* - Cette partie de l'ÉIC décrit les ressources qui ont trait directement à l'importance historique nationale du lieu. On y trouve également les valeurs historiques propres aux ressources, valeurs qui peuvent être symboliques ou matérielles et qui, dans un cas comme dans l'autre, doivent être sauvegardées et communiquées. En faisant appel à des objectifs, l'ÉIC fournit des orientations quant au sens que devrait prendre l'expression « ressources qui ne sont pas endommagées ou menacées » dans le contexte particulier du lieu;
 - *Messages d'importance nationale* - Cette partie de l'énoncé reprend les messages d'importance nationale correspondant au lieu et toute autre information nécessaire afin de bien les faire comprendre. À l'aide d'objectifs, l'énoncé fournit des précisions quant à l'intégrité de la mise en valeur et à la clarté des explications à donner au public;
 - *Ressources et composantes liées à d'autres valeurs patrimoniales* - Cette partie de l'énoncé traite des ressources, des messages et des valeurs qui ne sont pas directement liés à l'importance nationale; il y est aussi question de tous les autres aspects qui n'entrent pas dans les deux autres éléments de l'intégrité.
 - *Annexes*

- La rédaction d'un ÉIC comporte quatre étapes :
 - I- Définir l'objectif de commémoration et les limites du lieu de commémoration
 - II- Identifier les ressources d'importance historique nationale (niveau 1) et définir leur signification (valeur) historique compte-tenu des objectifs et des limites
 - III- Définir les messages d'interprétation étant donné l'objectif de commémoration
 - IV- Identifier les ressources et les valeurs de niveau 2

Pour y parvenir, il faut :

- a)- identifier les ressources d'importance historique nationale (niveau 1) [ressources directement liées à l'objectif de commémoration] et les ressources de niveau 2 [ressources non directement liées à l'objectif de commémoration]

Ressources *in situ* : paysage culturel, patrimoine bâti, vestiges archéologiques, aménagements

Ressources mobilières : artefacts archéologiques, collection ethnologique

Le boulevard Saint-Laurent et la démarche «parc-canadienne »

- b)- déterminer les valeurs (signification) des ressources culturelles afin de mesurer l'incidence de toute intervention sur les ressources culturelles
 - Valeur intrinsèque (qualités physiques et matérielles / intégrité)
 - Valeur associative (représentativité / rareté / valeur de témoignage)
 - Valeur symbolique / spirituelle / culturelle
 - Valeur intangible (tradition, façons de faire, façons d'habiter)

Qu'est-ce que le patrimoine immatériel ou intangible? « Les processus acquis par les peuples ainsi que les savoirs, les compétences et la créativité dont ils sont les héritiers et qu'ils développent, les produits qu'ils créent et les ressources, espaces et autres dimensions du cadre social et naturel nécessaires à leur durabilité ; ces processus inspirent aux communautés vivantes un sentiment de continuité par rapport aux générations qui les ont précédées et revêtent une importance cruciale pour l'identité culturelle ainsi que la sauvegarde de la diversité culturelle et de la créativité de l'humanité ». Autrement dit, l'UNESCO considère que « le patrimoine culturel immatériel s'exprime en effet soit dans une forme d'expression culturelle à récurrence régulière comme les représentations musicales ou théâtrales, les rites ou festivités diverses ; soit dans un espace culturel défini comme un lieu concentrant des activités culturelles populaires et traditionnelles, mais également comme un temps caractérisé généralement par une certaine périodicité ou par un événement, cet espace temporel et physique devant son existence aux manifestations culturelles qui s'y déroulent traditionnellement ».

- c)- concevoir des objectifs et indicateurs d'intégrité formulés clairement qui expriment l'état souhaité pour le lieu, ses ressources et leurs valeurs historiques
 - qui sont axés sur les résultats et non sur les moyens et efforts, sur les conditions et non sur les stratégies
 - qui sont durables puisqu'ils servent de critères pour mesurer l'intégrité commémorative, sans limite dans le temps

Le boulevard Saint-Laurent et la démarche «parc-canadienne »

La décision de la CLMHC

En 1996, à la demande du groupe Dialogue Saint-Urbain auprès de la Commission des Lieux et Monuments historiques du Canada (ci-après la CLMHC), le boulevard Saint-Laurent entre le fleuve et la rue Jean-Talon est décrété arrondissement d'importance historique nationale. Cet avis a été entériné par le ministre responsable en 1997.

Les motifs de sa désignation figurant dans les procès-verbaux de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, pour 1996, sont les suivants :

l'arrondissement du boulevard Saint-Laurent est un lieu unique au Canada de **fondation et de développement de communautés culturelles** représentant l'ensemble de la société canadienne;

le caractère cosmopolite de l'arrondissement, conjugué au **perpétuel renouveau** que font naître la **rencontre et le brassage des cultures et des esthétiques**, lui confère un **pouvoir d'évocation** très particulier, car la * Main +, c'est aussi le couloir des immigrants;

grâce à ses **usines** de textiles et de vêtements, à ses nombreux **petits commerces** ainsi qu'à ses **théâtres** et à ses **salles de spectacles**, le boulevard Saint-Laurent s'est peu à peu forgé un **mode de vie** qui a inspiré romanciers, poètes, chanteurs et cinéastes.

Quelques mots clés et observations

Des mots ou expressions **en gras** se dégagent les commentaires et thématiques suivants:

- Aucune balise temporelle n'est fixée par la CLMHC
- Quelques thématiques émergentes:
 - immigration et établissement
 - fonctions économiques et culturelles
 - échanges
 - diversité
 - dynamique urbaine
 - pouvoir d'évocation
 - rencontre des cultures
 - mode de vie

Problématique

Le boulevard Saint-Laurent et la démarche «parc-canadienne »

- Comment identifier toutes les ressources culturelles [et leurs valeurs historiques] associées aux motifs de désignation de l'arrondissement historique national du boulevard Saint-Laurent?
- Comment concevoir des objectifs / indicateurs d'intégrité appropriés?

Questionnement

- Quelles sont les ressources culturelles, aménagements, patrimoine bâti, paysages, objets ethnologiques et archéologiques associés à la fondation et au développement des communautés culturelles?
- Quelles sont les ressources culturelles, aménagements, patrimoine bâti, paysages, objets ethnologiques et archéologiques symbolisant le perpétuel renouveau et la rencontre et le brassage des cultures et des esthétiques?
- Doit-on identifier toutes les ressources culturelles associées à chacun des motifs de désignation?
- Qu'en est-il du patrimoine intangible ou immatériel? Est-ce là l'une des composantes du brassage des cultures et des esthétiques? Si oui, comment le cerner? Le pouvoir d'évocation découle-t-il en totalité ou en partie du patrimoine intangible? Qu'est-ce qui confère au boulevard un sens d'appropriation ou pourquoi s'y identifie-t-on? Est-ce qu'il réside dans l'atmosphère ou ce que les Italiens appelaient l'«*ambiente*», l'ambiance qui se dégage de la diversité des fonctions, des produits étalés, de la mixité des langues, de la diversité culturelle, de la panoplie des sonorités ou encore des odeurs, lesquelles évoquent des associations ou des souvenirs? Par ailleurs, est-ce à dire, si l'on accepte ces éléments d'identification, que l'esprit du lieu soit **également** tributaire d'un phénomène saisonnier?
- Si la question de la reconnaissance du patrimoine bâti en fonction des salles de spectacle, théâtres et usines ne pose pas trop problème, en théorie, comment aborder cependant la question des petits commerces? Faut-il les distinguer selon la fonctionnalité, c'est-à-dire, restos, cafés, commerce au détail mais aussi leur caractère ethnique? Surtout faut-il conserver une certaine proportion dans la répartition, nonobstant la dynamique urbaine?
- Les restaurants à caractère ethnique constituent des endroits de rassemblement. Ils sont variés, présentent pour un bon nombre des menus exotiques et s'identifient par des affiches, des symboles, des lettres, des couleurs ou des odeurs. Comment faut-il les considérer? Et que dire des épicerie ethniques qui offrent des denrées référant à des cultures spécifiques et offrant en prime des odeurs?

Le boulevard Saint-Laurent et la démarche «parc-canadienne »

- Faut-il considérer les rituels, festivals, parades associés au boulevard, qu'il s'agisse de parades ethno-culturelles, d'activités traditionnelles ou encore d'autres prestations reliées à la culture ethnique comme des valeurs patrimoniales associées aux motifs de désignation à préserver et à présenter au public?
- Les endroits physiques ayant d'étroites associations avec les communautés culturelles et qui sont devenus des références communautaires mais dont les vestiges sont disparus, doivent-ils être conservés au même titre que les références toponymiques?
- Comment conserver le mode de vie qui a inspiré poètes, romanciers, paroliers ou hommes de théâtre? Doit-on en faire des poèmes, chansons, pièces de théâtre, romans dont les évocations rappellent la « Main » des ressources culturelles de premier niveau?
- Enfin, la mouvance qui s'observe autant au niveau de la diversité culturelle, que de la multiplicité des usages fonciers et des fonctions commerciales doit-elle être prise en compte comme élément de patrimoine intangible?

André Charbonneau
Yvon Desloges
Historiens
Parcs Canada

ANNEXE III



1550, rue Metcalfe
bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le mercredi 7 juillet 2004

Mémoire de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent déposé dans le cadre de la consultation publique sur la révision du Plan d'urbanisme de Montréal

Dû à son format, l'annexe III intitulée « Concept d'aménagement » n'est pas reproduite. L'original du mémoire, incluant cette annexe, est toutefois disponible pour consultation au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 à Montréal.

Merci de votre compréhension.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

OBJECTIF	MOYENS	PARTENAIRES
Mise en valeur du patrimoine bâti (1) : Informer les propriétaires d'immeubles.	<ul style="list-style-type: none"> -Bulletin d'information aux propriétaires d'immeubles de la <i>Société de développement du boulevard Saint-Laurent</i> -Fiches individualisées remises aux propriétaires d'immeubles à caractère patrimonial -Inscription au <i>Répertoire canadien des bâtiments patrimoniaux</i> 	<ul style="list-style-type: none"> -Service du patrimoine, Ville de Montréal -Arrondissement Plateau-Mont-Royal -Parcs Canada -Héritage Montréal -Amis du boulevard Saint-Laurent
Mise en valeur du patrimoine bâti (2) : Faire connaître le programme de subvention.	<ul style="list-style-type: none"> -<i>Programme Ici Montréal</i> (lorsqu'il sera en vigueur) -<i>Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales</i> 	<ul style="list-style-type: none"> -Ville de Montréal et arrondissement PMR -Parcs Canada
Faire connaître l'Arrondissement historique national du boulevard Saint-Laurent.	Bulletin de l'Arrondissement historique et des Amis	<ul style="list-style-type: none"> -Amis du boulevard -SD du boul Saint-Laurent -Parcs Canada -Ville de Montréal
Promouvoir le tourisme culturel.	<ul style="list-style-type: none"> -Implanter un kiosque d'information touristique -Regrouper les différentes visites guidées sur la <i>Main</i>. -Aménager un débarcadère pour les autobus touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -Ville de Montréal -Arrondissement PMR -MCCQ -Tourisme Montréal -SD du boulevard Saint-Laurent -Guides touristiques
Créer un événement rassembleur sur le périmètre de l'Arrondissement historique.	-Réseau de parcs décorés pendant la période des fêtes (Arrondissement historique) : Place de la Paix, Parc Sun-Yat-Sen, Parc des Amériques, Parc du Portugal, Parc Lahaie, Parc de la Main, Parc de la Petite Italie.	-Arrondissements : VM, PMR, RPP

VOLET CULTUREL

OBJECTIF	MOYENS	PARTENAIRES
Refléter le caractère artistique et culturel du boulevard.	-Intégration d'œuvres d'art public sur les rues transversales.	-Ville de Montréal
Assurer la place du boulevard au niveau de la production artistique (arts visuels)	-Lofts pour artistes en résidence.	-Fondations privées -CALQ -CAC
Assurer une meilleure visibilité à la culture sur le boulevard	-Répertoire des artistes, entreprises culturelles et lieux de diffusion.	-Amis du boulevard. -Service de la culture de la Ville. -Arrondissement PMR.
Centre culturel de la «Main»		-Ex-Centris -Service des Parcs -Service de la culture
Aménager des espaces de diffusion sur le boulevard.	-Parvis Ex-Centris. -Réaménagement du Parc des Amériques.	

STATIONNEMENT

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT	MOYENS	PARTENAIRES
Optimiser l'utilisation des stationnements existants.	-Réaliser une étude des taux de rotation (utilisation) des stationnements existants.	-Stationnement de Montréal -Arrondissement PMR -Propriétaires des terrains de stationnement

RÈGLEMENTATION

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT	MOYENS	PARTENAIRES
Adapter la réglementation au concept d'aménagement proposé.	-Règlement sur les terrasses. -Règlement sur les valets parking. -Règlement sur l'affichage. -Règlement sur les zones de livraison.	-Arrondissement PMR

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

OBJECTIF	MOYENS	PARTENAIRE
Favoriser le partenariat public privé : Regrouper les promoteurs et les propriétaires.	-Bulletin aux propriétaires d'immeubles. -Présence d'un représentant des propriétaires au comité de mise en œuvre du concept d'aménagement.	-Projet SPA St-Laurent -Propriétés <i>Terra Incognita</i> -Paris Loft -Antrev -Groupe Dayan -ESSO -Banque TD

SIGNALISATION

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT	MOYENS	PARTENAIRES
Favoriser l'utilisation optimale des stationnements existants.	Affichage distinctif (actuellement inexistant).	-Privés -Arrondissements -Stationnement de Montréal
Marquer de façon toponymique la spécificité de la "MAIN" de Montréal.	-Adopter une signature de rue distinctive.	
Caractère culturel.	-Projet pilote de signalisation culturelle.	-Ville centrale -Service de la culture -Arrondissements -Quartier des Spectacles
Rationaliser le nombre d'enseignes sur la voie publique.	Introduire l'affichage public (autobus, stationnement) sur les bâtiments privés (exemple du vieux Québec).	-Ville centrale -Arrondissement PMR -Stationnement de Montréal

TRANSPORT EN COMMUN

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT	MOYENS	PARTENAIRES
Identifier la localisation du territoire de la SD du boulevard Saint-Laurent aux métros Saint-Laurent, Sherbrooke et Mont-Royal.	Faire des démarches auprès de la STM afin d'avoir un panneau d'information pour identifier le territoire de la SD et comment s'y rendre.	-STM

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT	MOYENS	PARTENAIRES
Voir aux besoins de stationnement de courte et longue durée pour les cyclistes.	-Supports à vélo sur rue et zones de stationnement sur rues perpendiculaires.	-Vélo Québec -Arrondissement PMR
Ajouter de la verdure	-Susciter l'implantation de murs de verdure sur les murs latéraux. -Pistes cyclables. -Places publiques : Guilbault et Parvis Ex-Centris.	-Propriétaires privés -Arrondissement PMR -Service des parcs
Propreté	-Projet Graffittis -Code de bon voisinage	-Ville de Montréal -Poste 38 -Éco-Quartier Jeanne-Mance-Mile-End -Équipe Graffittis PMR-Mile-End -CNPC -SD du boul. Saint-Laurent. -Arrondissement PMR -Résidents

CIRCULATION

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT	MOYENS	PARTENAIRES
Accorder plus de place aux piétons.	-Élargissement des trottoirs. -Traverses piétonnières aux intersections stratégiques.	-Ville centrale -Arrondissement PMR -Service de la-circulation
Assurer une meilleure fluidité de la circulation automobile.	-Réaménagement de l'intersection des Pins. -Synchronisation des feux de circulation.	-Arrondissement PMR -Service de la circulation.

CARREFOURS

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT	MOYENS	PARTENAIRES
-Aménager des carrefours-événements urbains. -Améliorer le lien physique et symbolique entre le boulevard et les quartiers environnants.	-Carrefour Milton : zone de valet parking.	-Propriétés <i>Terra Incognita</i> -Esso -Restaurants
	-Carrefour Sherbrooke : refléter le statut de porte d'entrée	-Arrondissement -Esso
	-Carrefour Prince Arthur : lien avec le quartier, le square St Louis et le métro Sherbrooke	-Association Prince-Arthur -Arrondissement PMR
	-Carrefour Guilbeault : rue piétonnière multifonctionnelle	-Arrondissement -Partenaire privé
	-Carrefour Des Pins : rendre les <i>circulations</i> piétonnières, automobiles et cyclistes plus cohérentes. Tenir compte du réaménagement de l'échangeur Des Pins.	-Arrondissement PMR -Ville centrale
	-Carrefour Bagg-Napoléon: ajouter de la verdure et indiquer la présence de stationnements.	-Propriétaires privés -Pharmaprix -Casa Minhota -Moishe's -Arrondissement PMR
	-Carrefour Duluth : noyau portugais et première frontière	-Communauté portugaise. -Artistes.
	-Carrefour Rachel : réaménagement du Parc des Amériques (événements, marché public) et mise en valeur de ce carrefour qui est une fenêtre sur la montagne.	-Service des parcs. -Paris Loft -Amis
	-Carrefour Parc du Portugal	-Service des parcs
	-Carrefour Mont-Royal : marquer l'intersection.	-Groupe Dayan

MOBILIER URBAIN

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT	MOYENS	PARTENAIRES
Donner une image distinctive à la <i>Main</i> .	-Mobilier urbain distinctif	-Ville de Montréal -Arrondissement PMR
Dans la mesure du possible, regrouper le mobilier pour favoriser le piéton et l'entretien de la rue.	-Élargissement des trottoirs.	
Permettre l'exploitation de terrasses.	-Élargissement des trottoirs. -Dégager les trottoirs du mobilier superflu. -Élaboration de normes et critères d'implantation des terrasses.	-Arrondissement PMR -Restaurants.

ANNEXE IV

Liste des bâtiments patrimoniaux de l'AH

Adresse	Nom de l'édifice	Architecte	Année de construction	Arrondissement
222	Maison de la Congrégation (Platt)		1822-23	Vieux Montréal
404	Magasin Masson		1854-55	Vieux Montréal
407	Édifice Salada	Alphonse Piché	1917	Vieux Montréal
477	Édifice Métropole	H. C. Stone et F. F. R. Foster	1928-29	Vieux Montréal
480	Maison Cuvillier-Ostell	John Ostell	1836	Vieux Montréal
500-510	Édifice Mussen	McVicar & Heriot	1904-1905	Vieux Montréal
900-902	Édifice Fabre	J.H. Bernard ?	1889	Ville-Marie
972-976	Édifice Robillard	Daoust et Gendron	1889	Ville-Marie
1005-1007			vers 1870	Ville-Marie
1009-1011	Édifice T.A. Grothé		vers 1890	Ville-Marie
1013-1015			vers 1880	Ville-Marie
1014-1016	Édifice Trudel	J.H. Bernard	1889	Ville-Marie
1018-1024			1890	Ville-Marie
1029			vers 1880	Ville-Marie
1050-1058			1889	Ville-Marie
1068-1072	Édifice Drapeau et Savignac	Daoust et Gendron	1890	Ville-Marie
1074-1084	Édifice Brunet	Daoust et Gendron	1890	Ville-Marie
1086-1088		E. Ambault	1891	Ville-Marie
1098-1102			1892 ou 1910	Ville-Marie
1162-1164			1891	Ville-Marie (ancien Hôtel du Nord)
1166-1182	Monument National	Mesnard, Perrault et Venne	1891-1893	Ville-Marie
1186-1196			vers 1900	Ville-Marie
1198-1200	Édifice J.A. Denis	Charles Chaussé	1889	Ville-Marie Montreal Pool Room
1206-1212			1891	Ville-Marie
1223-1225	Maison Dufort et Frères		vers 1870	Ville-Marie
1222-1228			1891	Ville-Marie
1230	Café Canasta (Cléopâtre)		vers 1895	Ville-Marie
1406	Édifice Gravel		1891-1892	Ville-Marie
1407	Édifice Paquette	Charles Reginald Tetley	1919-1920	Ville-Marie
1408-1412	Édifice Maple Leaf		1900	Ville-Marie
1414-1420			1900	Ville-Marie
1591-1597			vers 1870	Ville-Marie
1599-1605			vers 1870	Ville-Marie
1607-1611			vers 1890	Ville-Marie
1615-1617			1900-1910	Ville-Marie

Liste des bâtiments patrimoniaux de l'AH

2000-2012	Édifice L.O. Grothé			Ville-Marie	
2001-2003	Banque Molson	Philip John Turner et Carless	1911	Ville-Marie	
2011-2015			vers 1880	Ville-Marie	
2014-2022			vers 1900	Ville-Marie	
2024-2030			vers 1900	Ville-Marie	
2032-2038			vers 1900	Ville-Marie	
2040-2046			vers 1900	Ville-Marie	
2050-2052			vers 1910	Ville-Marie	
2071-2075		J.H. Bernard ?	1895	Ville-Marie	
2095-2115	Brasserie Ecker's	A.F. Dunlop & Heriot(2115)	1894(2115), 1920(2095-2115)	Ville-Marie	
2110	Édifice J.A. Godin	J.A. Godin	1914-1916	Ville-Marie	
2115-2123			vers 1895	Ville-Marie	
3495-3503			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
3500	Édifice Reitman's			Plateau-Mont-Royal	
3575	Le Balfour		1929	Plateau-Mont-Royal	
3590			1924	Plateau-Mont-Royal	Banque TD
3623-3631			1903	Plateau-Mont-Royal	A abrité la Congrégation Beth Schloma vers 1913
3628-3658	Édifice Préfontaine	Daoust et Gendron	1890	Plateau-Mont-Royal	
3660-3712	Baxter Block	Théodore Daoust	1892	Plateau-Mont-Royal	
3673			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
3719			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
3724-3730			1900	Plateau-Mont-Royal	Banque Laurentienne
3750			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
3756-3764			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
3826-3832			1900	Plateau-Mont-Royal	Vieille boulangerie Saint-Laurent (3830)
3831-3833			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
3981-3987	Édifice Cooper			Plateau-Mont-Royal	
3899-3907			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
3950	Bain Schubert		1932	Plateau-Mont-Royal	
3961			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
4040-4060	Le Vineberg	Dufort et Décary	1912	Plateau-Mont-Royal	
4067-4075	Édifice Adler			Plateau-Mont-Royal	
4157			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	
4236-4238	Édifice Pauzé		1896	Plateau-Mont-Royal	Édifice City House Furnishing (1911)
4291-4299			entre 1850-1900	Plateau-Mont-Royal	Quincaillerie Azores(4299)
4358-4364			1940	Plateau-Mont-Royal	Schreter

Liste des bâtiments patrimoniaux de l'AH

4386-4388	Club espagnol du Québec		1944	Plateau-Mont-Royal	A abrité la Congrégation Zerei Dath V'Doath
4398-4410			1919	Plateau-Mont-Royal	
4414-4416			1947	Plateau-Mont-Royal	A abrité la Congrégation Beth Hillel
4465-4467		Frederick Dumfries	1933	Plateau-Mont-Royal	Ancienne Banque d'Épargne
4521			1915	Plateau-Mont-Royal	Ancienne Banque de Montréal
4848-4850	Sala Rosa		1936	Plateau-Mont-Royal	Ancien Workman Circle Centre
4892-4910			1903	Plateau-Mont-Royal	Ancienne Banque Hochelaga
5060	Banque de Montréal		1880	Plateau-Mont-Royal	Ancienne Merchants' Bank of Canada
5100	Caserne numéro 30	J.E. Vanier	vers 1905-1906	Plateau-Mont-Royal	Ancien Hôtel de ville de Saint-Louis du Mile End
5148-5150			vers 1911	Plateau-Mont-Royal	Manufacture, a abrité un shul dans les années 1930
5201-5217	Édifice Blouin		1900	Plateau-Mont-Royal	R-de-chaussée occupé en 1905 par J.E. Lafond épicier
5310-5314			1900	Plateau-Mont-Royal	A abrité un shul (congrégation Shomrim Laboker), 1950
5380-5382			1936	Plateau-Mont-Royal	Ancien cinéma "Canada Theatre Moving Pictures"
5505	J.W. Peck & Company		1903	Plateau-Mont-Royal	
5550-5558			1900	Plateau-Mont-Royal	Ancienne maison close à l'étage
5800-5804			début années 1900	Plateau-Mont-Royal	Ancienne manufacture de piano Pratte